



CONVENTION-CADRE
entre
La Conférence des Présidents d'Université française (CPU)
et
La Conférence des Recteurs, Présidents et Directeurs d'Institutions universitaires dans la Caraïbe (CORPUCA)

La Conférence des Recteurs, Présidents et Directeurs d'Institutions universitaires dans la Caraïbe (CORPUCA) et la Conférence des Présidents d'Université française (CPU), considérant d'une part les traditions d'échanges et de partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur français et caribéens, et désireuses d'autre part de renforcer la coopération universitaire et scientifique entre la France et les pays de la Caraïbe, conviennent de l'accord-cadre suivant :

Article I : La CPU et la CORPUCA s'engagent à encourager et à faciliter la coopération entre les universités françaises et caribéennes dans le domaine de la formation. Les efforts seront en particulier ciblés sur :

- la formation d'enseignants pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;
- la mise en place de programmes de Master sur des thématiques ciblées, prioritaires pour le développement économique et social des pays concernés, permettant notamment la constitution d'un vivier significatif de futurs doctorants ;
- le soutien à des filières professionnelles de niveau intermédiaire en lien avec les besoins des marchés du travail ;

Les programmes de formation structurants mettant en jeu plusieurs universités françaises et caribéennes seront privilégiés, notamment si ceux-ci aboutissent à des doubles diplomations.

Les projets de formation à distance, et de façon plus générale les possibilités ouvertes par le numérique (mise à disposition de contenus...), seront également largement promus.

Article II: Les mobilités d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs seront encouragées à condition que celles-ci s'effectuent sous couverture de conventions de partenariats élaborées entre les universités concernées, et que des sources de financement appropriées aient été préalablement identifiées.

Article III : La CPU et la CORPUCA s'engagent à encourager et à faciliter la coopération entre les universités françaises et caribéennes dans le domaine de la recherche, en favorisant notamment :

- l'accueil de chercheurs caribéens dans les laboratoires des universités françaises, et de chercheurs français dans des laboratoires des universités caribéennes, sur des programmes de recherche pré-établis et pour lesquels une source de financement a été trouvée ;
- l'accueil de doctorants de la Caraïbe dans les laboratoires des universités françaises, et de doctorants français dans des laboratoires des universités caribéennes, le principe de cotutelle de thèse étant à privilégier ;
- la collaboration entre équipes de recherche françaises et caribéennes, sur des thématiques ciblées ;
- le soutien aux manifestations scientifiques et à tout autre type de coopération que jugeraient bon de développer les universités partenaires.

Article IV : La CPU et la CORPUCA s'engagent à travailler conjointement au renforcement de la gouvernance des universités membres des conférences signataires, tant en termes de structuration des services administratifs et pédagogiques que des cursus, notamment par la mise en place de processus d'assurance-qualité.

Article V : Deux « coordonnateurs » sont respectivement nommés, l'un pour la CPU, l'autre pour la CORPUCA. Leur rôle sera d'être l'interlocuteur privilégié des universités françaises et caribéennes pour la mise en place de programmes de coopération structurants entre les différents pays. Ils seront par ailleurs les représentants respectifs de leurs organismes de tutelle, CPU pour l'un, CORPUCA pour l'autre, pour la mise en œuvre des projets énoncés dans cette convention.

Article VI : Cette convention-cadre entre en vigueur le jour de sa signature par les deux parties. Sa durée est de cinq ans. Elle est renouvelable, pour une même durée, par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties avec préavis d'un an.

Fait à La Havane, le 11 mai 2015.

Conférence des Présidents d'Université
(CPU)

Conférence des Recteurs, Présidents
et Directeurs d'Institutions universitaires
de la Caraïbe (CORPUCA)

p/o Le Président,

Le Président,
Professeur Jacky Lumarque
Recteur de l'Université Quisqueya
(Port-au-Prince)